

## INTRODUCTION

LA RELÈVE STRATÉGIQUE : UNE PREMIÈRE  
HISTOIRE DU SOUTIEN AUX JEUNES CHERCHEURS  
SUR LES QUESTIONS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉJEAN-BAPTISTE JEANGÈNE VILMER<sup>1</sup>

Le constat d'un retard français en études sur la guerre et la paix est ancien et consensuel. Les efforts pour le combler aussi, et ils sont continus depuis les années 1970 mais les nombreuses initiatives prises à cet effet ont rarement duré et/ou n'ont jamais atteint la taille critique. Cela a causé une « instabilité institutionnelle [qui] contraste si péniblement avec la pérennité des institutions homologues outre-Manche<sup>2</sup> ». En France, « il existe de multiples centres, très émiettés et à la production très faible<sup>3</sup> ». Ce jugement sévère d'Hervé Coutau-Bégarie, l'un des acteurs majeurs de ce chantier, date de 2009. Aujourd'hui, il y a davantage de raisons d'être optimiste. La situation change, essentiellement à la faveur de deux facteurs : un contexte national et international qui a remis les risques sécuritaires sur le devant de la scène et l'arrivée d'une nouvelle génération, plus internationalisée et soucieuse de dynamiques collectives.

La recette est connue. Pour consolider l'émergence des *war studies* à la française, il faut simultanément comprendre les raisons du retard<sup>4</sup>, s'inspirer des modèles étrangers<sup>5</sup> et renforcer l'existant,

1. Je suis reconnaissant en premier lieu à Philippe Vial, qui m'a grandement aidé dans la préparation de ce travail, ainsi qu'à Claire Bordes, Nicolas Bronard, Jean-Vincent Holeindre, COL Jérôme Pellistrandi, Mathias Thura et Pascal Vennesson pour leur lecture attentive d'une version précédente de cet article. Hisham Abou-Kandil, Frédéric Charillon, Matthieu Chillaud, IGA Alain Crémieux, Barbara Jankowski, Dominique Mongin, Alexandra Novosseloff, IGA Denis Plane, IGA Alain Quenzer, Frédéric Ramel, Jean-Christophe Romer, George-Henri Soutou, Thierry Tardy, Maurice Vaisse, Caroline Verstappen et Claude Weber ont également bien voulu répondre à mes questions sur certains aspects et je les en remercie sincèrement.

2. Hervé Coutau-Bégarie, « L'héritage de la pensée militaire française », dans *La Pensée stratégique. Une vocation pour l'École militaire*, « Les Cahiers de la RDN », juillet 2009, p. 202.

3. *Ibid.*

4. Jean-Vincent Holeindre, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « Pour des *war studies* en France : un diagnostic et des propositions », *Revue défense nationale*, 785, 2015, p. 53-59 ; Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « Le tournant des études sur la guerre en France », *Revue défense nationale*, 800, 2017, p. 51-61.

5. Olivier Schmitt, *Si vis pacem, intellege bellum. Étudier la guerre pour préparer la défense*, note de l'IRSEM, 38, 2017.

c'est-à-dire faire monter en puissance les opérateurs de recherche du ministère des Armées – non seulement l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM)<sup>6</sup> et le Service historique de la défense (SHD), mais aussi les centres des armées<sup>7</sup>, des écoles<sup>8</sup> et des musées<sup>9</sup> –, les *think-tanks*<sup>10</sup>, les associations<sup>11</sup> et les universités développant les études sur la guerre et la paix<sup>12</sup>. Il faut aussi faire travailler ensemble ces acteurs trop souvent ensilotés, internationaliser ce qui est franco-français<sup>13</sup> et créer des outils – annuaire<sup>14</sup>, dictionnaire<sup>15</sup>, base de données<sup>16</sup> – démontrant l'existence d'une communauté de chercheurs et d'un domaine de recherche.

Mais il faut également miser sur l'avenir, c'est-à-dire faire émerger une nouvelle génération de chercheurs, plus nombreux, mieux intégrés dans l'écosystème français et plus au fait des pratiques internationales. C'est à cet objectif spécifique que cet article est consacré, dans une perspective historique car, comme le disait le regretté

6. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « L'IRSEM évolue », *La Lettre de l'IRSEM*, édition spéciale du 15 septembre 2016 et « Un an à l'IRSEM », *La Lettre de l'IRSEM*, édition spéciale du 22 septembre 2017.

7. Le Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC) de l'armée de Terre, le Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM) et le Centre études, réserves et partenariats de l'armée de l'Air (CERPA), sans oublier le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) et le Centre d'enseignement supérieur de la gendarmerie (CESG).

8. Le Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC), l'Institut de recherche de l'École navale (IRENav), le Centre de recherche de l'armée de l'Air (CRéA) et celui de l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN).

9. Les trois grands musées militaires (musée de l'Armée, musée de la Marine et musée de l'Air et de l'Espace) ont en effet une activité de recherche, sans parler des dix-sept musées de tradition de l'armée de Terre et celui du Service de santé des armées.

10. Les trois principaux sur ces questions, en France, sont l'Institut français des relations internationales (IFRI), la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) et l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). Voir Yves Saint-Geours, *Rapport sur les think-tanks français. Mission d'information et de recommandations*, septembre 2016.

11. Comme l'Institut de stratégie comparée (ISC), le Comité d'études de défense nationale qui publie la *Revue défense nationale* et l'Association pour les études sur la guerre et la stratégie (AEGES).

12. Il y a en France une quinzaine de centres universitaires dans ce cas. Les soutenir est la raison d'être de la compétition en cours pour le label « Centre d'excellence » du ministère des Armées : [www.defense.gouv.fr/dgris/recherche-et-prospective/pacte-enseignement-superieur/pacte-enseignement-superieur](http://www.defense.gouv.fr/dgris/recherche-et-prospective/pacte-enseignement-superieur/pacte-enseignement-superieur) [consulté le 6 mars 2018].

13. C'est par exemple le sens de l'European Initiative on Security Studies (EISS), un réseau de l'AEGES regroupant des centres de recherche en études de sécurité d'une soixantaine d'universités européennes, créé et dirigé par Hugo Meijer en 2017, alors chercheur à l'IRSEM.

14. Le site internet de l'AEGES accueille un « Annuaire des acteurs de la pensée stratégique ».

15. Benoît Durieux, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Frédéric Ramel (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2017. Il rassemble plus de 260 entrées par 200 auteurs sur 1 500 pages.

16. Le prochain site internet de l'IRSEM accueillera une base de données des publications en source ouverte du ministère.

Stanley Hoffmann, pour se mettre en route vers « ce qui devrait être », il faut déjà partir « de ce qui existe »<sup>17</sup>. Il s'agit donc de faire une première histoire<sup>18</sup> du soutien à ce qu'il est convenu d'appeler les « jeunes chercheurs » en sciences humaines et sociales (SHS), sur des questions de défense et de sécurité. L'expression « jeunes chercheurs » est critiquable, pas seulement parce que, comme l'a bien dit Frédéric Charillon, elle « rend hommage à leur précocité mais rend insuffisamment compte, désormais, de leur reconnaissance déjà grande<sup>19</sup> » : aussi parce qu'elle peut sembler paternaliste et infantilisante. Elle est néanmoins entrée dans l'usage, et nous l'employons ici dans un sens descriptif, pour désigner la phase de commencement de la recherche, donc les doctorants et « jeunes » docteurs au sens où leur doctorat est obtenu depuis peu de temps.

Cet article se limite au soutien *par l'institution*, c'est-à-dire le ministère de la Défense/des Armées, sans ignorer que le premier soutien des jeunes chercheurs est leur directeur ou directrice de thèse, leur école doctorale, le laboratoire dans lequel ils sont inscrits, donc leur université et/ou le CNRS, et dans certains cas d'autres acteurs (l'entreprise dans le cas d'une thèse CIFRE<sup>20</sup>, ou tout simplement la famille dont le soutien financier est parfois indispensable).

C'est dans les années 1960-1970 – dans le prolongement d'une dynamique provoquée par la guerre d'Algérie et manifeste dès la fin des années 1950 – que le mouvement prend forme, avec les premiers enseignements de défense à l'université<sup>21</sup>, les premiers centres de recherche dédiés exclusivement aux études de défense à l'université<sup>22</sup>, puis la création de la Fondation pour les études de défense

17. Stanley Hoffmann, *Une morale pour les monstres froids. Pour une éthique des relations internationales*, Paris, Seuil, 1982, p. 12.

18. La promotion des jeunes chercheurs en études de défense en fait l'objet de quelques publications. Outre les travaux de l'IRSEM, qui ont régulièrement mis à l'honneur la « relève stratégique » depuis 2011, on peut signaler le numéro de *Stratégie* consacré aux « Jeunes chercheurs » (110 (3), 2015). Cependant, à notre connaissance, aucune de ces publications n'a tenté de retracer l'histoire du soutien aux jeunes chercheurs.

19. Frédéric Charillon, préface, *Les Champs de Mars*, 27, 2015, p. 7.

20. La Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) aide les entreprises à recruter des doctorants.

21. Les premiers cours ont eu lieu dans les années 1960 à Sciences Po : « Introduction à la stratégie atomique » par Raymond Aron (qui a produit le livre *Le Grand Débat*, Paris, Calmann-Lévy, 1963) et « Problèmes généraux de la défense nationale » par Raoul Girardet (qui a produit le livre *Problèmes contemporains de défense nationale*, Paris, Dalloz, 1974).

22. Le Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale (CHMEDN) créé par André Martel à l'université de Montpellier (1968) ; le Centre d'études politiques de défense (CEPODE) créé par Pierre

nationale (FEDN) en 1972, sous l'impulsion du ministre Michel Debré, et de la Mission pour les études et enseignements de défense (MEED) au sein du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) en 1977.

Le soutien aux jeunes chercheurs s'est construit depuis cette époque par un ensemble d'actions qui a consisté à les inciter à faire une thèse de doctorat, les engager ou les laisser s'engager dans le double sens de l'engagement dans l'institution pour les civils et de l'engagement dans la recherche pour les militaires (d'où une fécondation croisée), à les financer, les encadrer scientifiquement et, enfin, les récompenser. Suivant ce cheminement, cet article traverse des décennies de soutien aux jeunes chercheurs avant d'arriver à la situation actuelle, notamment aux deux principaux acteurs du ministère en matière de soutien aux jeunes chercheurs en SHS : l'IRSEM et la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS).

## INCITER

Historiquement, la première mesure pour faire émerger des jeunes chercheurs a été d'inciter des agents du ministère de la Défense à préparer une thèse. Deux approches se sont combinées de manière empirique.

D'abord, des officiers ont eu la possibilité de s'inscrire en doctorat dans le cadre de la formation qu'ils suivaient. Ce fut en particulier le cas de certains stagiaires du brevet technique de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique (EMSST) de l'armée de Terre. C'est dans ce cadre par exemple que le lieutenant-colonel Michel Lhoste soutient en 1973 une thèse en sociologie sur l'institution militaire<sup>23</sup> qui « montre comment, à tous les échelons, le système militaire est tel que l'opérationnel est obligé de négocier ses ressources avec les allocataires que sont les commandements administratifs, les intendants, les services techniques au niveau des compagnies, etc. Il montre comment le fourrier, qui sort ou ne sort pas les chiffons, ou le secrétaire comptable, qui est capable de rayer la permission du sergent, sont

---

Dabezies à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (1971) ; le Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits (CERSC) créé par Jean-Paul Charnay à l'université Paris 4 Sorbonne (1972) ; le Centre d'études et de recherches sur l'armée (CERSA) créé par Lucien Mandeville à l'Institut d'études politiques de Toulouse (1974).

23. Michel Lhoste, *L'Institution militaire. Une organisation en crise. Analyse au niveau du corps de troupe*, thèse de doctorat de troisième cycle en sociologie, université Paris René-Descartes, 1973.

en situation de pouvoir, par rapport à ceux qui leur sont supérieurs. Il est le seul à avoir mis l'accent là-dessus. Cette thèse, non publiée, fut classifiée, inaccessible aux chercheurs, sauf à en connaître l'existence<sup>24</sup> ». C'est également dans ce contexte qu'est née la vocation du (futur) colonel André Thieblemont, devenu ethnologue :

En 1973, je suis admis à l'EMSST. On me demande alors : « Qu'est-ce que vous voulez faire ? » Je réponds que je voudrais faire un doctorat de sociologie ou d'ethnologie. Le colonel qui me recevait me dit : « Ethnologie ? Mais qu'est-ce que c'est que ce truc ? », et il m'impose de faire Sciences Po à Paris et de décrocher une maîtrise de sociologie, tout cela en deux ans. C'est un nouveau choc, une seconde révélation ! Ce [...] lien entre mon métier et ma trajectoire de chercheur va définitivement se nouer au cours de ces deux années dans un va-et-vient physique, mais aussi intellectuel entre Sciences Po, la rue Saint-Guillaume, et l'université René-Descartes à la Sorbonne où je me suis inscrit en maîtrise<sup>25</sup>.

Ensuite, d'autres agents, civils comme militaires, ont pu bénéficier dans une mesure variable d'horaires aménagés pour préparer une thèse dans le cadre de leur service. Deux disciplines ont été pionnières en la matière.

D'une part, la sociologie. Plusieurs thèses consacrées au fait militaire ont été réalisées dans le cadre du Centre de sociologie de la défense nationale (CSDN). Composante de la FEDN, le CSDN est alors dirigé par Hubert Jean-Pierre Thomas, directeur de recherche au CNRS. Les chercheurs doctorants du centre sont inscrits dans différents établissements universitaires, dont l'université Paris 4 Sorbonne, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ou l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. La première de ces thèses est soutenue en 1976, à l'université Paris 2 Panthéon-Assas<sup>26</sup>. Plusieurs autres suivront, préparées par des civils comme des militaires<sup>27</sup>.

24. André Thieblemont, « Lorsque le chercheur est engagé dans l'objet. Retour sur la trajectoire d'un officier ethnologue », entretien réalisé par Alicia Paya y Pastor et Mathias Thura, avec la collaboration de Christophe Lafaye, *Les Champs de Mars*, 27 (2), 2015, p. 78.

25. *Ibid.*, p. 69.

26. Bernard Bonneville de Marsangy (chef d'escadron), *Contribution à l'étude de la fonction militaire. Les officiers techniciens des armes dans l'armée de terre*, thèse d'État en droit, université Paris 2 Panthéon-Assas, 1976.

27. Le recensement complet de ces travaux reste à mener.

Deuxième discipline concernée, l'histoire. L'une des spécificités du développement des *war studies* en France tient à l'importance de la fonction histoire au sein du ministère des Armées et au concept original de « service historique », qui n'a pas d'équivalent dans le reste du monde occidental. En 1919, les services historiques de l'armée (de Terre) et de la Marine sont créés pour recueillir, classer et exploiter les archives du conflit qui vient de s'achever<sup>28</sup>. La création du Service historique de l'armée de l'Air (SHAA) suit en 1934, quand cette armée est constituée en tant que telle. Il s'agit alors de services d'état-major, dont les travaux de recherche sont orientés vers la satisfaction exclusive des besoins des institutions militaires, sans lien avec le monde universitaire. Les études historiques sont réalisées par des officiers de carrière, à l'occasion aidés d'étudiants en histoire qui effectuent leur service militaire. Louis Chevalier, futur professeur au Collège de France, est ainsi affecté comme appelé au Service historique de la Marine (SHM) dans la seconde moitié des années 1930.

L'ouverture de ces services au monde universitaire s'opère graduellement, à partir de la fin des années 1960<sup>29</sup>. Le SHM accueillait depuis l'origine un poste de professeur agrégé d'histoire détaché, mais aucun d'entre eux n'avait jusque-là préparé de doctorat. La voie sera ouverte par Philippe Masson, qui occupe le poste de chef de la section des travaux historiques de 1965 à 1993. Il est le premier à inscrire une recherche de fond menée au sein du service dans le cadre de la préparation d'une thèse, sous la direction de Pierre Renouvin, puis de Guy Pédroncini. Cet effort débouche sur une publication institutionnelle<sup>30</sup>, que suit celle de sa thèse soutenue en 1977 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne<sup>31</sup>.

28. Jean-Claude Devos et Marie-Annick Hepp, « Du dépôt de la Guerre au Service historique de l'armée de Terre », *Revue historique des armées*, 2, 1988, p. 3-11 ; Jean de Préneuf, « Neptune et Cléo : le Service historique de la Marine (1919-1974) », *Revue historique des armées*, 3, 1999, p. 3-20.

29. L'ouverture des armées en général au monde universitaire est bien entendu plus ancienne. Presqu'un siècle plus tôt, entre 1870 et 1914, toute une série de connections existaient avec la sociologie et l'économie. Jean Colin (alors lieutenant-colonel) a notamment publié ses deux ouvrages clé, *Les Transformations de la guerre* (1911) et *Les Grandes Batailles de l'histoire* (1915), dans la collection « Bibliothèque de philosophie scientifique » que dirige le sociologue Gustave Le Bon, chez Flammarion. Notons également la thèse publiée en 1957 par un lieutenant-colonel affecté au Service historique de l'armée (de Terre) : Pierre Chalmin, *L'Officier français de 1815 à 1870* (Paris, Marcel Rivière et Cie, 1957). L'inventaire complet de ces liens entre les armées et le monde académique des sciences sociales reste à faire.

30. Philippe Masson, *Les Mutineries de la Marine française*, 2 vol., Paris, Marine nationale, État-major de la Marine, Service historique, 1974.

31. Philippe Masson, *La Marine française et la mer Noire (1918-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne / Service historique de la Marine, 1982.

À la même époque, le colonel, puis général de brigade Jean Delmas, donne une dimension systémique à cette évolution. Décédé le 8 février 2018 à l'âge de quatre-vingt-douze ans, cet « officier et historien » – pour reprendre le titre des mélanges qui lui furent offerts<sup>32</sup> – est un pionnier auquel il faut rendre hommage. Lorsqu'il est affecté au Service historique de l'armée de terre (SHAT) en 1976, Jean Delmas présente un profil atypique : diplômé de l'IEP de Paris, il a soutenu onze ans plus tôt une thèse de 3<sup>e</sup> cycle en histoire sous la direction de Pierre Renouvin<sup>33</sup>. D'abord chef de la division études et publications, il dirige le SHAT de 1980 à 1986. Durant cette décennie, il opère un rapprochement sans précédent avec le monde universitaire, insistant sur les vertus de la bivalence d'un cadre à la fois institutionnel et académique. Les officiers historiens du SHAT sont désormais encouragés à inscrire leurs travaux de fond dans le cadre de la préparation d'une thèse. Jacques Vernet, Henry Dutailly, Gilbert Bodinier, pour ne citer qu'eux, deviennent ainsi docteurs durant cette période<sup>34</sup>. Alors affecté au SHAT, le futur général de brigade André Bach, qui en prendra la tête entre 1997 et 2000, soutient en 1981 un mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Baptiste Duroselle et Maurice Vaisse, après avoir été diplômé de l'IEP de Paris<sup>35</sup>.

Une nouvelle dynamique est en place qui, en dépit de nombreux aléas, perdurera jusqu'à l'intégration du SHAT au sein du SHD, en 2005<sup>36</sup>. Ce tournant se nourrit également de la dynamique de libéralisation caractéristique de la période giscardienne. Les lois adoptées en 1978-1979 sur l'accès aux documents administratifs et aux archives vont ainsi faciliter le travail des chercheurs. Cette nouvelle donne va de pair avec la mutation des services historiques, qui

32. Jean Delmas, *Officier et historien. Études, articles et cours*, Paris, Économica / ISC, 2001.

33. *L'État-Major français et le front oriental (1917-1918)*, 2 vol., Paris, Université de la Sorbonne, Faculté des lettres et sciences humaines, 1965.

34. Jacques Vernet (chef de bataillon), *Le Réarmement et la réorganisation de l'armée de Terre française (1943-1946)*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, université Montpellier 3, 1978 ; Henry Dutailly (lieutenant-colonel), *Les Problèmes de l'armée de terre française (1935-1939)*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1980 ; Gilbert Bodinier (capitaine), *Les Officiers de l'armée royale, combattants de la guerre d'Indépendance des États-Unis, de Yorktown à l'an II*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, université Paris 4 Sorbonne, 1983.

35. André Bach, *Le Colonel Mendras et les relations militaires franco-soviétiques (1933-1935)*, mémoire de maîtrise, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1981.

36. Un des derniers exemples en date est celui de la thèse préparée par Rémy Porte (lieutenant-colonel), *La Direction des services automobiles des armées et la motorisation des armées françaises (1914-1919). Vues au travers de l'action du commandant Doumenc*, université Paris 4 Sorbonne, 2004.

cessent d'être d'abord des services d'état-major pour devenir de plus en plus des organismes patrimoniaux et culturels.

Sous l'impulsion du général de brigade aérienne Charles Christienne, qui commande le SHAA entre 1974 et 1985, celui-ci professionnalise également ses activités de recherche. Ancien condisciple de Jean Delmas à Sciences Po, Charles Christienne entreprend le recrutement de professeurs d'histoire de l'enseignement secondaire détachés comme chargés de recherche. Eux aussi sont désormais doctorants. Au milieu des années 1990, Thierry Vivier puis Claude d'Abzac-Épezy soutiennent ainsi des thèses sur l'histoire de l'armée de l'Air qui font date<sup>37</sup>. Au SHM, Michèle Battesti s'inscrit également dans cette dynamique<sup>38</sup>.

Recruté à cette époque pour succéder à Philippe Masson au SHM, Philippe Vial obtient de pouvoir mener une véritable politique de soutien aux étudiants de maîtrise et de DEA travaillant à partir des fonds et collections du service. Reprenant une tradition d'aide ponctuelle bien établie dans les services historiques, il la systématise. Avec ses collègues, en particulier Jean de Préneuf, son adjoint, il propose des sujets clé en main sur des thèmes intéressant la politique de recherche du service. Jusqu'à la disparition du SHM, une douzaine d'étudiants est accompagnée chaque année : avec le soutien des conservateurs et de leurs équipes, comme de l'ensemble des chercheurs, chacun bénéficie à la fois de facilités matérielles et d'un tutorat régulier.

Surtout, Philippe Vial saisit l'occasion de la professionnalisation, annoncée en 1996, effective à la rentrée scolaire 1999, pour pousser à son terme la logique des chercheurs doctorants. Depuis l'époque où Philippe Masson avait commencé sa thèse trente ans plus tôt, l'inscription en thèse des chercheurs des services historiques s'était faite selon des modalités et des pratiques très variables, en fonction des services et des individus. Dans les faits, la plupart des chercheurs ne pouvaient s'y consacrer qu'une fois accomplies leurs autres tâches, c'est-à-dire de manière très irrégulière, voire exceptionnelle. Si les chefs des services historiques étaient convaincus de l'intérêt croissant

37. Thierry Vivier, *La Politique aéronautique militaire de la France de 1933 à 1939*, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1994, publiée chez L'Harmattan en 1997 ; Claude d'Abzac-Épezy, *L'Armée de l'Air de Vichy (1940-1944)*, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1996, publiée par le SHAA en 1997.

38. Michèle Battesti, *La Marine de Napoléon III. Une politique navale*, université de Savoie, 1996, publiée par le SHM en 1997.

pour leurs services de disposer de doctorants et de docteurs, ils étaient dans les faits beaucoup moins enclins à donner à leurs chercheurs les moyens d'aller au bout de leur thèse<sup>39</sup>.

Il y avait donc une véritable ambiguïté. Pour en sortir, Vial procède en deux temps. D'abord en 1998-1999, à l'échelle du SHM, avec le soutien de Jean de Préneuf. Le remplacement des appelés historiens par des professeurs détachés de l'enseignement secondaire permet de poser une triple obligation : 1) tout nouveau chargé de recherche doit être doctorant, quel que soit son statut ; 2) son sujet de thèse s'inscrit dans le cadre de la politique de recherche du service ; 3) de ce fait, la préparation de cette thèse relève des obligations de service du chercheur, ce qui lui garantit d'obtenir le temps nécessaire pour la mener à bien.

Validée par la direction du SHM, cette ligne va être tenue malgré les difficultés. Afin de compenser l'érosion de leur disponibilité par les exigences immédiates du quotidien, les chercheurs doctorants du SHM bénéficieront tous d'une période où ils pourront se consacrer exclusivement à l'achèvement de leur rédaction. Plusieurs thèses importantes sont ainsi soutenues à partir de la seconde moitié des années 2000<sup>40</sup>.

Ensuite, en 2009-2010, Philippe Vial anime le groupe de travail chargé de préparer la création de la Division recherche, études, enseignement (DREE) du SHD. Dans ce cadre, il propose et obtient, avec ses collègues, que soit généralisée la triple obligation définie une douzaine d'années plus tôt, à l'époque du SHM. L'idée est non seulement de dégager effectivement le temps nécessaire à la préparation de la thèse, mais aussi de fournir aux doctorants un environnement humain et intellectuel : au contact quotidien des chercheurs seniors, les thésards peuvent bénéficier de leurs conseils et relectures. C'est une logique d'incubateur. Elle sera amplifiée par les professeurs

39. Claude d'Abzac-Épezy, chercheuse reconnue et auréolée de son statut de major à l'agrégation, dut prendre un mi-temps pendant un an pour pouvoir terminer sa thèse ; et Philippe Vial lui-même s'est entendu rappeler fermement par le chef du SHM, durant sa première année de détachement, qu'il « n'était pas là pour faire sa thèse » (entretien avec lui en février 2018).

40. Jean de Préneuf, *Mentalités et comportements religieux des officiers de marine sous la Troisième République*, université Paris 10 Nanterre, 2007 ; Philippe Vial, *La Mesure d'une influence. Les chefs militaires et la politique extérieure de la France à l'époque républicaine*, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2008 ; Patrick Boureille, *La Marine française et le fait nucléaire (1945-1972)*, université Paris 4 Sorbonne, 2008 ; Thomas Vaisset, *L'Amiral Thierry d'Argenlieu. La mer, la foi, la France*, université Paris-Ouest La Défense, 2014.

Jean-François Chanet et Hervé Drévilion, qui se succèdent au poste de directeur de la recherche du SHD, créé en 2014. Il faut à ce titre souligner le rôle important de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), et plus largement du Secrétariat général pour l'administration (SGA) dont elle relève, dans la dynamique vertueuse qui, depuis une vingtaine d'années, a contribué à développer le champ des études sur la guerre et la paix sous l'angle historique (création du SHD, structuration du réseau des musées, politique éditoriale et d'animation de la recherche, etc.).

La politique volontariste menée à Vincennes en faveur des jeunes chercheurs a permis depuis l'élection de plusieurs d'entre eux, professeurs du secondaire détachés, sur des postes universitaires. Chargé de recherche au SHAA entre 1989 et 1999, François Pernot est élu à cette date maître de conférences en histoire moderne à l'université de Cergy-Pontoise<sup>41</sup> ; il deviendra professeur des universités en 2012 dans cet établissement. Entre-temps, deux chercheurs du SHM ont été recrutés en 2008 comme maîtres de conférences en histoire contemporaine : Jean de Préneuf à l'université Charles-de-Gaulle Lille 3, Jean-Baptiste Bruneau à l'université de Bretagne-Sud (Lorient)<sup>42</sup>. En 2017, Philippe Vial est à son tour élu maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, pour être détaché auprès de la Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS) du ministère des Armées. Des succès qui ne peuvent faire oublier les obstacles, trop souvent rédhibitoires, que les chercheurs issus des services historiques ont rencontrés sur le chemin des élections universitaires.

En ce qui concerne les officiers, depuis une quinzaine d'années, le Centre études, réserves et partenariats de l'armée de l'Air (CERPA) accueille plusieurs officiers doctorants, tout comme, à une échelle moindre, le Centre d'études stratégiques de la marine (CESM). L'incitation à préparer une thèse a franchi une étape supplémentaire avec la signature, en novembre 2015, d'une convention entre la DEMS et

41. À noter néanmoins que la préparation de sa thèse avait été dissociée de ses activités de recherche au SHAA : *La Franche-Comté « espagnole » XVI-XVII siècles à travers les archives de Simancas*, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1996.

42. Jean de Préneuf est détaché au SHM en 1999 et y achève la préparation de sa thèse (voir *supra*). Jean-Baptiste Bruneau est, lui, recruté en 2005, alors que sa thèse va être soutenue. Elle ne s'intègre donc pas dans la politique de recherche du service : *Le Cas Drieu. Drieu La Rochelle entre écriture et engagement : débats, représentations et interprétations de 1917 à nos jours*, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2005.

l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle trouve son origine dans un intérêt réciproque : d'une part, le ministère a conscience « de l'importance que représente le doctorat pour les officiers supérieurs et généraux en activité, à l'échelle nationale, européenne et internationale ». D'autre part, l'université a la volonté « de permettre à des professionnels d'intégrer un parcours doctoral et d'y préparer une thèse en relation avec leur domaine professionnel ». Les deux sont soucieux « de nouer des liens plus étroits entre le monde de la recherche et celui de la défense » et de favoriser « les fertilisations croisées entre les disciplines »<sup>43</sup>. L'université s'engage alors à accueillir en doctorat des candidats présentés par la DEMS et titulaires d'un master ou équivalent ; le sujet de thèse est déterminé d'un commun accord et une codirection entre un universitaire et un officier supérieur ou général est possible. Il peut s'agir d'une thèse en partie réalisée à partir de travaux préexistants, dont certains sont liés à la pratique du métier militaire. Le mémoire de scolarité de l'École de guerre peut également compter dans cet ensemble. La DEMS s'engage par ailleurs à organiser un séminaire doctoral à l'École militaire et à accueillir tous les doctorants inscrits à l'université dans les cours et formations de l'École de guerre dans la limite des places disponibles.

Quant aux civils, le nombre de docteurs excède désormais largement le nombre de postes disponibles. À l'IRSEM<sup>44</sup>, comme au SHD<sup>45</sup>, le doctorat est devenu une condition *sine qua non* de recrutement sur des postes civils. L'incitation pour les agents en poste

43. *Convention de partenariat relative à l'accès au doctorat par la formation continue* entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la DEMS, signée à Paris le 26 novembre 2015.

44. Cette exigence n'existait pas dans l'arrêté initial (arrêté du 15 octobre 2010 portant organisation de l'institut de recherche stratégique de l'École militaire, *Journal officiel de la République française (JORF)*, 0242, 17 octobre 2010) et, de fait, de sa création à 2015, l'IRSEM a parfois recruté des « chercheurs » civils non docteurs. L'arrêté du 22 décembre 2015, qui abroge le premier, affirme que les chercheurs doivent être « soit titulaires d'un doctorat, soit officiers » (arrêté du 22 décembre 2015 portant organisation de l'institut de recherche stratégique de l'École militaire, *JORF*, 0025, 30 janvier 2016). Depuis mon arrivée le 15 juin 2016, tous nos recrutements civils sont docteurs. Sur les 29 chercheurs permanents (en comptant la direction et les postdoctorants mais ni les associés ni les réservistes), dont 5 militaires, l'IRSEM a actuellement 23 docteurs (dont un professeur des universités, une directrice de recherche au CNRS, 2 habilités à diriger des recherches (HDR) et 3 autres HDR en cours) et 2 doctorants.

45. La direction du SHD ne souhaite plus recruter que des docteurs pour la DREE, mais on compte encore 4 doctorants sur les 15 chercheurs confirmés que compte la division (non compris les associés, ni les réservistes). Plusieurs des docteurs sont lancés dans la préparation d'une HDR. Une particularité : les conservateurs et leurs adjoints sont, dans une proportion variable, également engagés dans la recherche. C'est notamment le cas du chef du centre historique des archives, Thierry Sarmant, docteur HDR, et de son adjoint pour les archives définitives, Bertrand Fonck, également docteur en histoire.

s'est reportée sur l'habilitation à diriger des recherches : les chercheurs docteurs sont encouragés à la passer et la charge de travail de ceux qui se lancent dans cette voie est aménagée.

## (S')ENGAGER

Dans sa thèse, Mathias Thura distingue six modalités d'accès au terrain – c'est-à-dire manières d'accéder « à du matériel empirique sur les armées françaises » – qui « engagent contractuellement le chercheur vis-à-vis de l'institution »<sup>46</sup> : 1) pour les hommes seulement et jusqu'à la suspension de la conscription en 2002, le service national constituait une opportunité d'observation pour des jeunes chercheurs intéressés par l'institution militaire, dans laquelle ils étaient immergés durant un an (depuis 1971) ou dix mois (depuis 1992). C'est ainsi, par exemple, que Louis Pinto a récolté la matière de son article sur les rapports de classe dans le contingent<sup>47</sup>, et Gwenaël Larmet celle de ses travaux sur l'économie de la camaraderie en régiment<sup>48</sup>. 2) Aujourd'hui, l'engagement comme réserviste en est proche, à ceci près que le chercheur « est cette fois à l'initiative de l'engagement et peut plus aisément être taxé d'adhésion aux représentations qui sont légitimes au sein de l'institution et d'accointance avec l'objet<sup>49</sup> ». La contrepartie de l'accès que permet le port de l'uniforme est que le réserviste est « pris dans des enjeux hiérarchiques dont il faut tenir compte pour contrôler les matériaux collectés<sup>50</sup> ». Parmi les jeunes chercheurs ayant travaillé de cette manière, on peut notamment citer Emmanuelle Prévot<sup>51</sup> et Christophe Lafaye<sup>52</sup>.

46. Mathias Thura, « En avant ! » *Sociologie de l'action militaire et de l'anticipation du combat. Un régiment d'infanterie en route pour l'Afghanistan*, thèse de doctorat en sociologie, EHESS, 2014, p. 99.

47. Louis Pinto, « L'armée, le contingent et les classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1 (3), 1975, p. 18-40.

48. Gwenaël Larmet, « Comment devient-on camarades de régiment ? », *Critiques sociales*, 7, 1995, p. 3-28 ; « La camaraderie de régiment. Confiance et sociabilité en chambrée », dans Marc Bessin (dir.), *Autopsie du service militaire (1965-2001)*, Paris, Autrement, 2002, p. 93-101.

49. Mathias Thura, « Armer le lecteur. Relire la sociologie militaire à l'aune de ses conditions de production en France », version longue non publiée fournie par l'auteur (une version courte a été publiée dans *Dynamiques internationales*, 11, décembre 2015), p. 14.

50. *Ibid.*

51. Emmanuelle Prévot, « L'identité militaire à l'épreuve des opérations extérieures à finalité pacificatrice : l'exemple d'un régiment d'infanterie », C2SD, 2001 ; « Alcool et sociabilité militaire : de la cohésion au contrôle, de l'intégration à l'exclusion », *Travailler*, 18 (2), 2007, p. 159-181.

52. Sa thèse de doctorat en histoire, soutenue à l'université Aix-Marseille en 2014, et publiée : *L'Armée française en Afghanistan. Le Génie au combat (2001-2012). À l'origine des opérations de contre-insurrection du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS, 2016.

D'autres étaient réservistes opérationnels au moment de faire leur thèse, mais leur engagement, sans lien avec leur sujet, n'était pas une modalité d'accès au terrain <sup>53</sup>.

3) Le recrutement par l'institution, comme officier commissionné, agent contractuel ou fonctionnaire par les concours, est une autre voie d'accès. Cette intégration a des avantages inégalés, en termes de compréhension et d'acculturation, mais aussi des inconvénients puisque, soumis à la pression hiérarchique et menant surtout, voire exclusivement, des études internes, le chercheur risque de disparaître de la scène scientifique. 4) Il y a aussi le cas, inverse, de l'agent du ministère, civil ou militaire, qui devient chercheur, comme nous l'avons vu dans la section précédente avec l'exemple des services historiques.

5) Le recrutement comme enseignant-chercheur est une autre modalité d'accès au terrain, choisie par Bernard Boëne, Claude Weber, Laure Bardiès ou Saïd Haddad à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, ou par Christophe Pajon à l'École de l'air. 6) Enfin, sans être recrutés par l'institution de manière permanente, certains chercheurs travaillent pour elle de façon ponctuelle, en répondant à des appels d'offres pour des études externalisées. C'est dans ce cadre que Thura inscrit les thèses financées, dont la sienne. Cette formule permet « l'accès direct aux matériaux par un effet d'*encartement*. L'enquêteur n'endosse pas l'uniforme et s'engage sur le terrain en ayant une posture bâtarde : à la fois légitime pour l'enquête bien qu'en dehors des enjeux hiérarchiques <sup>54</sup> ».

Dans tous les cas, il s'agit de s'engager ou, du point de vue de l'institution, d'engager des civils, pour enseigner, faire de la recherche externe ou des études internes, de façon temporaire ou permanente, ou bien, dans le cas du conscrit d'hier ou du réserviste d'aujourd'hui, pour faire autre chose mais permettre à l'agent de profiter de sa position d'intériorité pour mener des recherches. La réciproque

53. C'est notamment le cas de Guillaume Lasconjarias, auteur d'une thèse d'histoire (« *Comme si nous étions présent (sic) en notre personne* » : *gouverneurs, lieutenants généraux et commandants pour le roi dans la France d'Ancien Régime : l'exemple des provinces de l'Est au XVIII<sup>e</sup> siècle (Alsace, Lorraine et Trois-Évêchés)*), soutenue en 2007 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), et par ailleurs officier de réserve opérationnelle titulaire du DORSEM (Diplôme d'officier de réserve spécialiste d'état-major). Chercheur à l'IRSEM puis au Collège de défense de l'OTAN, il a été nommé délégué pour l'éducation à la défense (ministère de l'Éducation nationale) en 2018.

54. Mathias Thura, « Armer le lecteur. Relire la sociologie militaire à l'aune de ses conditions de production en France », art. cité, p. 15.

– l’engagement non plus des civils au sein du ministère, mais des agents du ministère et en particulier des militaires dans la recherche – s’incarne dans la figure de l’officier docteur : non le docteur devenu officier commissionné comme il en existe aussi un certain nombre, mais l’officier d’active qui passe un doctorat.

Une évolution décisive de ce point de vue a été la décision, en 1982, d’allonger la scolarité de l’École spéciale militaire de Saint-Cyr de deux à trois ans, en augmentant la part académique. Cela a permis aux officiers d’en sortir avec un titre équivalent à la maîtrise qui autorisait à s’inscrire en DEA. À titre individuel – sans y être incité par l’institution –, un certain nombre d’entre eux a donc fait un DEA, principalement d’histoire. Ils ont ensuite fait des carrières normales : dans les années 1980, faire un diplôme de troisième cycle n’était pas une anomalie comme cela pouvait l’être pour la génération précédente.

Une autre étape importante a été la création du Collège inter-armées de Défense (CID) en 1993, avec la volonté de rehausser le niveau de formation des officiers et de recruter davantage d’intervenants civils. C’est dans ce contexte qu’Hervé Coutau-Bégarie a joué un rôle décisif : nommé directeur du cours de stratégie, il pouvait parallèlement diriger des DEA et des doctorats à l’École pratique des hautes études (EPHE). Il a donc incité de nombreux officiers à s’orienter vers la recherche. Coutau-Bégarie a dirigé une vingtaine de thèses dont celles du général Benoît Durieux<sup>55</sup>, actuellement chef du cabinet militaire du Premier ministre ; du général (2S) Vincent Desportes<sup>56</sup>, ancien directeur du CID, désormais professeur associé à Sciences Po ; du général Michel Grintchenko<sup>57</sup>, commandant de l’Aviation légère de l’armée de Terre ; et du colonel Jérôme Pellistrandi<sup>58</sup>, rédacteur en chef de la *Revue défense nationale*. Parmi les autres officiers supérieurs docteurs de la même

55. Benoît Durieux (général), *Clausewitz et la réflexion sur la guerre en France (1807-2007)*, thèse de doctorat en histoire, EPHE, 2007.

56. Vincent Desportes (général), *Le Piège américain : contribution à la compréhension des comportements des armées américaines dans les conflits, en particulier dans les conflits de type asymétrique*, thèse de doctorat en histoire, EPHE, 2011.

57. Michel Grintchenko (général), *L’Opération Atlante, conquête et pacification d’une province Viêt-minh en Annam pendant Dien Bien Phu. Analyse et enseignements (13 mars-15 juin 1954)*, thèse de doctorat en histoire, EPHE, 2003.

58. Jérôme Pellistrandi (colonel), *La Transformation de l’institution militaire espagnole des années 1940 à nos jours*, thèse de doctorat en histoire, EPHE, 2011.

génération, citons notamment le général Michel Delion<sup>59</sup>, commandant de l'école d'Artillerie ; le colonel Michel Goya<sup>60</sup>, écrivain militaire, auteur de nombreux ouvrages et du blog *La Voie de l'épée* ; le colonel Olivier Kempf<sup>61</sup>, chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) et directeur de la collection Cyberstratégie chez Économica, et le lieutenant-colonel Rémy Porte<sup>62</sup>, qui est l'un des rares officiers d'active titulaire d'une habilitation à diriger des recherches. Ensemble et avec d'autres, ils constituent un noyau d'officiers docteurs de l'armée de Terre qui a permis de normaliser le doctorat au sein de l'institution. Ils restent toutefois ultraminoritaires : sur les 15 687 officiers que comptait l'armée de Terre au 30 juin 2013, par exemple, seuls 54 (soit 0,34 %) ont déclaré être titulaires d'un doctorat, obtenu entre 1985 et 2013<sup>63</sup>. Plus des trois quarts (77,81 %) d'entre eux sont des officiers supérieurs, avec une nette majorité de lieutenant-colonels. Quant aux disciplines, l'histoire est largement la plus représentée (44 %), suivie de la science politique (15 %)<sup>64</sup>.

En dépit des efforts faits ces dernières années, l'attractivité de la recherche dans les milieux militaires reste problématique. Pour des raisons compréhensibles dans un contexte de surchauffe opérationnelle des armées, les plus hauts potentiels sont orientés vers des postes de commandement, d'état-major ou de cabinet, et passer même quelques années à faire de la recherche n'est généralement pas valorisé dans la carrière. C'est pourquoi, contrairement aux États-Unis par exemple, les militaires docteurs ou doctorants sont rares en France. Sauf exception, dont certains des noms cités précédemment, ils ont vu leur progression ralentie.

59. Michel Delion (général), *L'histoire de la méthode de raisonnement militaire*, thèse de doctorat en histoire, EPHE, 2014.

60. Michel Goya (colonel), *Le Chemin de la victoire. Le processus d'évolution tactique de l'armée française de 1871-1918*, thèse de doctorat en histoire, université Paris 4 Sorbonne, 2008.

61. Olivier Kempf (colonel), *Raisons et moyens de la perpétuation de l'OTAN après la disparition des causes ayant présidé à sa constitution (1990-2010)*, thèse de doctorat en science politique, université de Strasbourg, 2012.

62. Rémy Porte (lieutenant-colonel), *La Direction des services automobiles des armées et la motorisation des armées françaises (1914-1919). Vues au travers de l'action du commandant Doumenc*, thèse de doctorat en histoire, université Paris 4 Sorbonne, 2004.

63. Axel Augé, *Les Armes et la plume. Sociologie du parcours professionnel des officiers de l'armée de Terre à l'université*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 90. On ne peut exclure que certains docteurs ne l'aient pas déclaré, et donc qu'il y en ait en réalité davantage.

64. *Ibid.*, p. 96.

En Amérique du Nord, le doctorat est plébiscité par les officiers supérieurs et généraux comme « un titre prestigieux utile à la carrière militaire et marqueur de distinction sociale », en particulier dans « le système des interactions entre le complexe politico-industriel et le milieu de la défense »<sup>65</sup>. Être *aussi* un intellectuel n'est pas perçu comme rendant moins soldat, comme en témoignent d'illustres exemples tels que le général David Petraeus, qui a commandé la Force internationale en Afghanistan (ISAF) et dirigé la CIA tout en étant docteur en science politique et auteur d'une œuvre sur la contre-insurrection. En France, à l'inverse, « le doctorat n'est que faiblement valorisé en milieu militaire, en particulier pour le groupe des officiers dont l'identité professionnelle se construit sur les valeurs combattantes associées au cœur de métier »<sup>66</sup>. « Les officiers qui suivent une scolarité à l'école de guerre ne voient pas, sauf aspirations personnelles [...], l'intérêt de rechercher un doctorat dont ils savent que l'achèvement suppose un travail intellectuel intense, incompatible avec des activités opérationnelles soutenues ; et la convertibilité en termes d'avancement incertaine dans le milieu militaire »<sup>67</sup>. Le doctorat ne compense d'ailleurs pas le brevet de l'École de guerre : les officiers docteurs mais non brevetés sont souvent déconsidérés par leurs collègues brevetés<sup>68</sup>.

La mauvaise perception du doctorat est un problème qui dépasse largement les armées, puisque la France fait aussi figure d'exception en la matière dans le monde de l'entreprise<sup>69</sup>. Néanmoins, la situation est en train de changer, en premier lieu grâce à l'internationalisation croissante des officiers supérieurs et généraux, qui sont de plus en plus exposés à des collègues étrangers docteurs, voire à certains postes dans les organisations internationales pour lesquels le doctorat est valorisé, ou même exigé. Il faut espérer que cet appel de l'extérieur, en plus des mesures incitatives prises à l'intérieur (comme la convention DEMS – université Paris 1), finira par améliorer l'image du doctorat et, au-delà, de la recherche au sein des armées. C'est sans doute déjà le cas, sans que l'on puisse encore le quantifier précisément, si l'on en croit la croissance remarquable, ces dernières années, du nombre d'officiers

65. *Ibid.*, p. 62.

66. *Ibid.*

67. *Ibid.*, p. 64.

68. *Ibid.*, p. 137.

69. Là aussi, les perceptions seraient en train d'évoluer : voir notamment Yann Verdo, « Le doctorat, enfin un passeport pour l'entreprise ? », *Les Échos*, 11 janvier 2018 ([www.lesechos.fr/11/01/2018/lesechos.fr/0301038764143\\_le-doctorat--enfin-un-passeport-pour-l-entreprise--.htm](http://www.lesechos.fr/11/01/2018/lesechos.fr/0301038764143_le-doctorat--enfin-un-passeport-pour-l-entreprise--.htm) [consulté le 3 avril 2018]).

d'active docteurs ou doctorants<sup>70</sup>, dont certains sont parmi les meilleurs. S'il ne fallait en citer qu'un de cette nouvelle génération, ce serait sans doute le colonel Hervé Pierre, auditeur de la 67<sup>e</sup> session du Centre des hautes études militaires (CHEM), doctorant en science politique et directeur adjoint de la revue *Inflexions*. Comme certains de ses prédécesseurs, il est la preuve que le doctorat n'est pas incompatible avec une carrière opérationnelle d'excellence.

## FINANCER

Le financement, par l'État français, de thèses sur des questions de défense est d'abord indirect, c'est-à-dire *via* le financement des centres de recherche et des établissements qui accueillent ces doctorants. Ces efforts remontent au milieu des années 1970 avec la création, au sein du SGMN, d'une Mission pour les études et les enseignements de défense (MEED) pour soutenir les universitaires désireux de mettre sur pied des enseignements de défense au sein de leur université. Elle répertorie de façon exhaustive ces enseignements dans un annuaire qui paraît régulièrement entre 1977 et 1995. Les aides que la MEED apportait à des centres universitaires pouvaient indirectement bénéficier aux jeunes chercheurs par le biais de vacances. On peut donc considérer ces premiers efforts comme une contribution financière indirecte à l'émergence des jeunes chercheurs, comme l'explique Bernard Chantebout avec l'exemple de la création de son centre « Droit et défense » en 1981 :

J'ai eu la possibilité d'obtenir un contrat de recherche et d'en faire bénéficier quelqu'un. C'était très important parce que, à l'époque, en raison de la titularisation des assistants en fonction, il n'existait plus d'emplois temporaires à proposer aux jeunes gens qui aspiraient à la carrière universitaire, et que ces contrats permettaient de leur tenir la tête hors de l'eau pour rédiger leurs thèses<sup>71</sup>.

Plusieurs thèses de sociologie du fait militaire sous la direction de Raymond Boudon, par exemple, ont été soutenues au début des

70. C'est du moins l'impression que nous avons à l'IRSEM : la moitié des doctorants du directeur scientifique, le professeur Jean-Vincent Holeindre, sont des militaires et la majorité des chercheurs associés à l'institut sont des officiers d'active docteurs.

71. « Défense et université : 30 ans d'enseignements », *Cahiers du CEHD*, 20, actes de la table ronde des 3-4 avril 2002, p. 41-42.

années 1980<sup>72</sup> et ces doctorants bénéficiaient peut-être d'un financement *via* leur université ou centre de recherche.

Les premiers financements *directs* de thèses françaises en SHS sur des questions de défense ne sont pas le fait des pouvoirs publics mais de fondations étrangères, notamment *via* le Groupe d'études français d'histoire de l'armement nucléaire (GREFHAN), créé en 1986 comme la branche française du Nuclear History Program (NHP), une initiative universitaire internationale, avec des branches aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en RFA et en France. La branche française était présidée par les professeurs Jean-Baptiste Duroselle et Maurice Vaisse. Pour promouvoir l'histoire de la dissuasion nucléaire, le GREFHAN a soutenu financièrement et scientifiquement plusieurs jeunes chercheurs, en délivrant des bourses d'études et en favorisant la publication de leurs travaux. Durant une décennie, entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990, ce groupe de travail a vu passer Frédéric Bozo, Cyril Buffet, Béatrice Faillès, Dominique Mongin, Philippe Quérel, Françoise Thom et Jean-Christophe Romer. Il bénéficiait de la couverture prestigieuse de l'Institut de France, où se tenaient les réunions, grâce à Jean-Baptiste Duroselle, qui en était membre. C'est dans ce cadre que la thèse de certains d'entre eux a été financée. Le GREFHAN n'était pas subventionné par l'État, qui n'estimait pas utile, à l'époque, d'apporter un soutien financier à la recherche universitaire sur l'histoire de la dissuasion nucléaire française<sup>73</sup>, mais par des fondations américaines et ouest-allemandes (la Ford Foundation, le German Marshall Fund, la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation et le Stiftung Volkswagenwerk).

C'est au milieu des années 1990 que l'État commence à financer des thèses en SHS sur les questions de défense, en utilisant plusieurs leviers. En 1994 est créé le Centre d'études d'histoire de la défense (CEHD) pour renforcer l'interface entre le monde de la Défense, les

72. Par exemple Michel Héroult, *Mobilité et carrière des officiers généraux français*, Paris, EHESS, 1980 et Michel Blanc, *Contribution à la sociologie de la mobilité sociale et professionnelle : les sous-officiers de l'armée de l'Air. Essai d'application d'un modèle d'analyse de type stratégique*, université Paris 4 Sorbonne, 1981.

73. Plus tard, alors que le GREFHAN n'existe plus, la Direction des applications militaires (DAM) du CEA finance la thèse de Jean-Damien Pô, qui portait sur *La Direction des applications militaires du commissariat à l'énergie atomique (1958-2000). Un complexe militaire-scientifique au cœur de l'indépendance stratégique nationale* (sous la direction de Maurice Vaisse, soutenue en 2000 à l'université Paris 1), par le biais de l'association Diplomatie et stratégie que Jean-Baptiste Duroselle et Maurice Vaisse avaient créée à l'époque du GREFHAN pour recevoir l'argent des fondations.

services historiques d'armée en premier lieu, et le monde académique. Il attribue des allocations à partir de 1996 (car la mesure, prévue dans l'arrêté fondant le CEHD, a mis du temps à se mettre en place). Au début des années 2000, le centre délivre ainsi chaque année 12 allocations de thèse d'un montant de 9 200 € et 8 de DEA de 1 600 €, pour un an, sur proposition du conseil scientifique. À la création de l'IRSEM en 2009, le CEHD est fondu dans l'IRSEM mais le dispositif d'allocations persiste *via* le Conseil scientifique de la recherche historique de la défense (CSRHD), créé en 2007. Puis, avec la réforme de la « mastérisation » à la rentrée 2010 et, constatant que les masters 2 recherche étaient moins demandés, le CSRHD a progressivement abandonné les allocations de master et ne délivre plus aujourd'hui que 10 allocations de thèse en histoire militaire et de la défense, d'un montant de 10 000 €, pour un an renouvelable deux fois, sur demande du candidat.

Un autre levier, pour les SHS en dehors de l'histoire, est constitué par les bourses de la Délégation générale pour l'armement (DGA). En 1986, la Direction des recherches et études techniques (DRET) de la DGA et la Direction de la recherche universitaire du ministère de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement supérieur signent un protocole créant des bourses de thèses dans le cadre de contrats passés par la Défense à des unités de recherche du CNRS ou de l'Éducation nationale<sup>74</sup>. Ces bourses « DGA-CNRS<sup>75</sup> » sont initialement réservées aux « domaines scientifiques et techniques intéressant la défense », c'est-à-dire aux sciences dites « dures »<sup>76</sup>, pour une durée maximale de trois ans.

74. Protocole DRET-CNRS du 27 août 1986.

75. « DRET-DGA-CNRS » jusqu'en 1997, puisqu'elles relevaient alors de la DRET. Créée au milieu des années 1970, la DRET été supprimée en 1997 pour plusieurs raisons : « Tout d'abord, celle-ci était jugée comme insuffisamment tournée vers les besoins des états-majors des forces armées et trop liée au monde scientifique des chercheurs et des universités. Les études menées étaient considérées comme éloignées des préoccupations des autres directions de la DGA, davantage soucieuses du court terme. Enfin, il ne semblait pas que la politique de la recherche de défense soit clairement exprimée » (Assemblée nationale, *Rapport d'information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées sur les études en amont des programmes d'armement dans les domaines de la défense et de l'aéronautique*, 12 décembre 2000, p. 77).

76. Biologie et biotechnologies, environnement et géosciences, fluides et structures, ingénierie de l'information et robotique, matériaux, chimie et énergie, nanotechnologies, ondes acoustiques et radioélectriques, photonique.

Depuis le milieu des années 1990<sup>77</sup>, la DGA s'ouvre au financement de quelques doctorants en SHS. Thierry Tardy (droit, 1994-1997), Claude Weber (ethnologie, 1995-1998) et Alexandra Novosseloff (science politique, 1996-1999) figurent parmi les premiers bénéficiaires<sup>78</sup>. L'une des difficultés est alors de faire comprendre à l'administration habituée aux doctorats en sciences « dures » les logiques parfois différentes des thèses en SHS, notamment le fait que leur durée moyenne excède souvent les trois années de financement en raison de l'enquête de terrain ou documentaire (à l'époque, les universités considèrent généralement qu'une thèse en SHS doit durer cinq ans minimum).

La DGA, qui se présente comme « un acteur central de la préparation de l'avenir<sup>79</sup> », n'a pas cessé de financer des thèses en SHS – quatre à sept par an ces dernières années, pour un montant brut mensuel de 1 768,55 €. Leur domaine « hommes et systèmes » est complémentaire et non redondant par rapport aux financements de la DGRIS, axée quant à elle sur la stratégie et les questions défense en SHS (voir *infra*).

Il est important de noter que les termes distinguant ces deux types de financement – les « allocations » du CEHD puis de l'IRSEM et les « bourses » de la DGA – désignent des réalités différentes : les premières sont en fait des libéralités, d'un montant variable et insuffisant pour vivre, et pour une durée inférieure à celle de la thèse, tandis que les secondes sont des contrats doctoraux sur le modèle de ce que pratiquent les universités : une rémunération mensuelle

77. Nous n'avons pas été capables d'établir quand exactement cette ouverture aux SHS a commencé. Le premier cas certain date de 1994, mais peut-être y en a-t-il eu avant. L'ingénieur général Alain Crémieux se souvient que le directeur de la DRET de 1988 à 1994, Victor Marçais, avait coutume de dire : « Nous pourrions financer de la sociologie – après tout, nous ne faisons pas la guerre tout seuls – mais nous ne le faisons pas » (entretien avec Alain Crémieux en février 2018). Cela laisse penser que l'idée de s'ouvrir aux SHS est apparue à cette époque mais qu'elle n'a été mise en œuvre que plus tard. Interrogé, l'ingénieur général Victor Marçais n'en a aucun souvenir (entretien en février 2018). La consultation des archives de la DRET pourrait permettre de corriger ou de préciser ce point.

78. Thierry Tardy, *La France et la force de protection des Nations unies en ex-Yougoslavie. Enjeux et leçons d'une opération de maintien de la paix*, thèse de doctorat en droit, université Paris 13, 1997 ; Alexandra Novosseloff, *Capacité et incapacité du Conseil de sécurité des Nations unies à utiliser la force armée. Fondements, pratiques, perspectives*, thèse de doctorat en science politique, université Paris 2 Panthéon-Assas, 1999 ; Claude Weber, *Diversité et unité. Contribution à une déclinaison des identités militaires : les formes projetées, vécues et représentées*, thèse de doctorat en ethnologie, université de Strasbourg 2, 2000.

79. Laurent Collet-Billon, « La recherche stratégique et la DGA », *Revue défense nationale*, 785, 2015, p. 11.

supérieure au salaire minimum et incluant des cotisations sociales, pour la durée (théorique) de la thèse (trois ans). Ce statut salarial et sa reconnaissance dans l'université sont des enjeux importants pour les candidats. C'est pourquoi l'IRSEM a récemment consolidé le statut de ses postdoctorants, en passant d'une allocation à un véritable contrat (voir *infra*).

## ENCADRER

La seule instance légale d'encadrement universitaire de ces jeunes chercheurs est leur école doctorale, leur directeur ou directrice de thèse, leur laboratoire de rattachement, à l'université ou au CNRS. Cet article étant limité au soutien par le ministère de la Défense/des Armées, comme l'a précisé l'introduction, ce n'est pas de cet « encadrement » au sens strict qu'il sera question dans les pages suivantes mais bien de la contribution du ministère en termes d'accompagnement scientifique, de façon complémentaire et non concurrente à l'université. Cet accompagnement est d'ailleurs fait par des professeurs des universités, détachés à temps partiel au ministère, et qui sont donc en mesure de faire le lien entre les deux institutions.

Au début, les doctorants financés n'ont de contact qu'avec l'administration du ministère. Ils ne sont pas encadrés scientifiquement, on ne leur demande pas non plus de présenter leurs travaux. Certains d'entre eux bénéficient d'un encadrement extérieur, en plus de leur université d'inscription – Tardy à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), Novosseloff théoriquement à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) est dans les faits suivie par le Centre d'analyse et de prévision (CAP) du Quai d'Orsay.

L'encadrement scientifique au sein du ministère de la Défense commence, pour les sciences sociales, avec l'arrivée du professeur Pascal Vennesson, à la direction du Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD), qui succède au CSDN. Créé en 1995, sous l'autorité du Secrétaire général pour l'administration (SGA) du ministère, le C2SD était jusqu'alors dirigé par un contrôleur général des armées, Gérard Hoffmann. « Dès 1998, plus d'une dizaine de jeunes chercheurs et d'étudiants de troisième cycle sont en contact régulier avec le centre<sup>80</sup>. »

80. Barbara Jankowski, Pascal Vennesson, « Les sciences sociales au ministère de la Défense : inventer, négocier et promouvoir un rôle », dans Philippe Bezès *et al.* (dir.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, 2005, p. 282.

Arrivé en septembre 1999, Vennesson crée dans les mois qui suivent un séminaire mensuel des jeunes chercheurs, dont la première séance a lieu en janvier 2000. Cette première édition s'intitule « Défense en mutation » et s'ouvre déjà à d'autres que les doctorants financés (étudiants en DEA, doctorants de tous horizons et jeunes docteurs). Son objectif est en premier lieu de socialiser et intégrer les jeunes chercheurs :

Ces doctorants sont, en effet, parfois isolés. En l'absence de spécialiste des enjeux de la défense dans leurs laboratoires, ils ont des difficultés à rencontrer d'autres chercheurs intéressés par ces objets et à rester en prise avec l'abondante littérature internationale. Ils manquent également d'information sur les actions du ministère de la Défense. Interdisciplinaire, le séminaire jeunes chercheurs du C2SD s'efforce de répondre à leurs besoins<sup>81</sup>.

Il y avait à l'époque très peu de formations de deuxième cycle sur les questions de défense au sein des universités. L'objectif était donc aussi de donner aux étudiants, y compris avant le doctorat, certaines bases sur différents thèmes. Le séminaire faisait parfois intervenir des autorités importantes : lors de la séance du 7 juillet 2000, par exemple, consacrée aux relations armée-société dans les pays démocratiques, c'est le chef d'état-major de l'armée de terre lui-même, le général d'armée Yves Crène, qui était intervenu. Ce séminaire deviendra l'une des marques de fabrique du C2SD et il existe toujours aujourd'hui, à l'IRSEM qui lui a succédé.

En plus de cette rencontre mensuelle, les jeunes ont un projet collectif annuel : « Les précurseurs/fondateurs de la sociologie militaire en France » (2000-2001), « Qu'est-ce qu'une armée efficace ? » (2001-2002), « Guerres et soldats au cinéma » (2002-2003), etc. Ces travaux donnent souvent lieu à une publication, sous forme d'ouvrage<sup>82</sup> ou de numéro spécial de la revue *Les Champs de Mars*<sup>83</sup>.

Créée en 1996 comme la revue scientifique du C2SD, *Les Champs de Mars* contribue donc à faire connaître les jeunes chercheurs, qui sont encouragés à y soumettre des articles. De manière générale, il faut souligner le rôle des revues dans lesquelles les jeunes chercheurs

81. « Défense et université : 30 ans d'enseignements », art. cité, p. 127.

82. Pascal Vennesson (dir.), *Guerres et soldats au cinéma*, Paris, L'Harmattan, 2005.

83. *Les Champs de Mars*, « Ministres de la Défense : l'expérience des autres », 18, 2007.

publient leurs premiers articles. Aujourd'hui, *Les Champs de Mars* soumet les articles scientifiques de sa rubrique « Dossier » à l'évaluation anonyme par les pairs – un processus exigeant qui peut écarter les auteurs les moins expérimentés –, mais pas ceux, plus courts, de la rubrique « Forum », qui est un espace plus susceptible d'accueillir des contributions diverses. D'autres publications du domaine, comme la revue de l'armée de Terre *Inflexions*, celle de l'Institut de stratégie comparée *Stratégique*, et bien entendu la *Revue défense nationale (RDN)*, ont moins de contraintes et constituent également des débouchés naturels pour les jeunes chercheurs. Le rédacteur en chef de la *RDN*, le colonel Jérôme Pellistrandi, revendique d'ailleurs une politique d'ouverture aux jeunes à partir du master 2 et à condition que leur travail soit relu et soutenu par leur tutelle universitaire, pour « leur mettre le pied à l'étrier : cela fait partie de l'ADN de la revue »<sup>84</sup>.

Au C2SD dès la fin des années 1990, les jeunes chercheurs fréquentent aussi la bibliothèque du centre et échangent avec les chercheurs résidents, qui les aident à obtenir les entretiens nécessaires à leurs travaux. Le centre finance également des terrains de recherche pour des étudiants en maîtrise, DEA et doctorat, et des déplacements à des colloques – par exemple à la Convention annuelle de l'International Studies Association (ISA) en Amérique du Nord. De ces diverses manières, le C2SD les fait sortir de leur isolement, les forme et les socialise.

La démocratisation d'internet au début des années 2000 a joué un rôle important dans la visibilité de cette politique doctorale, qu'il était au début plus difficile de faire connaître. À l'arrivée de Pascal Vennesson au C2SD, le centre n'avait qu'une page de présentation sur le site du ministère de la Défense. Il a donc fait créer ce qui s'appelait alors un « site secondaire » du ministère, qui a facilité la visibilité du centre et de son action. Par ailleurs, accompagné de Barbara Jankowski, alors responsable de la division Recherche, Vennesson a aussi présenté le C2SD dans nombre de centres de recherche et d'universités en France pour faire connaître son action.

De cette génération C2SD sont issus des chercheurs reconnus : outre les premiers bénéficiaires déjà cités – Thierry Tardy, chercheur en science politique au European Union Institute for Security Studies (EUISS) ; Claude Weber, maître de conférences en sociologie à l'université Rennes 2, détaché aux écoles militaires de Saint-Cyr

84. Entretien avec le colonel Jérôme Pellistrandi en mars 2018.

Coëtquidan, directeur du département de sociologie et membre du conseil scientifique de l'IRSEM ; Alexandra Novosseloff, chercheuse invitée en science politique à l'International Peace Institute à New York après avoir fait une carrière au ministère de la Défense –, on peut mentionner Bastien Ironnelle, chercheur en science politique au Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po, l'un des plus brillants politistes de sa génération, trop tôt disparu ; Martial Foucault, professeur des universités en science politique et directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) ; Sébastien Jakubowski, professeur des universités en sociologie et directeur de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Lille ; Olivier Chopin, enseignant-chercheur en science politique et directeur adjoint du campus de Reims de Sciences Po ; Christophe Pajon, enseignant-chercheur en science politique et conseiller scientifique du directeur du centre de recherche de l'armée de l'air, etc. Ce dispositif a également permis de faire émerger des sujets – première thèse sur la féminisation des armées<sup>85</sup>, première thèse sur les relations ONG-militaires<sup>86</sup> – et de susciter des vocations (s'engager, comme on l'a vu précédemment).

Pour les jeunes chercheurs en histoire, l'encadrement scientifique s'est développé à peu près au même moment. Le CEHD n'avait pas à ses débuts de séminaire dédié aux jeunes chercheurs, mais Maurice Vaisse, son premier directeur, crée des « commissions » thématiques, sortes de groupes de travail associant des chercheurs venus d'horizons différents, et permet aux allocataires en DEA et en thèse d'y participer. Par ailleurs, il arrive ponctuellement que le centre finance des déplacements pour permettre à ces étudiants de faire des terrains de recherche. C'est peu de temps après son arrivée à la direction du CEHD, vers 2002-2003, que Jean-Christophe Romer met en place une « commission jeunes chercheurs », sorte d'équivalent pour les historiens du « séminaire jeunes chercheurs » du C2SD. Les jeunes y présentent leurs travaux dans un séminaire mensuel, le samedi matin en Sorbonne, auquel participent aussi parfois des officiers généraux en deuxième section, l'idée étant de confronter les doctorants aux acteurs du secteur de la Défense.

85. Katia Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation de l'armée française*, thèse de doctorat en sociologie, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2002.

86. Yann Braem, *Géopolitique des relations militaires-humanitaires. Comparaison des interventions au Kosovo et en Afghanistan*, thèse de doctorat en géopolitique, université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 2007.

## RÉCOMPENSER

Une autre manière de soutenir les jeunes chercheurs est de développer des prix de thèse et parfois de mémoire de master. Ils constituent à la fois des incitations et – lorsqu'ils sont dotés ou qu'ils impliquent une publication – des moyens de valoriser les travaux primés et donc le jeune chercheur qui en est l'auteur. Cette pratique s'est développée à partir du milieu des années 1990, soit en même temps que les financements de thèses par l'État. L'IHEDN, qui relève du Premier ministre, délivre des prix scientifiques depuis 1998. Au ministère de la Défense, la marine a été pionnière avec le prix pluridisciplinaire Amiral-Daveluy instauré en 1996. L'année suivante, le conseil scientifique du CEHD décerne pour la première fois le prix d'histoire militaire (qui sera attribué à partir de 2007 par son successeur, le CSRHD). En 2002, c'est au tour de la DGA de se doter d'un prix pluridisciplinaire, suivie en 2004 par l'armée de l'Air. Le ministère délivre également un prix d'économie de la défense depuis 2015, et la gendarmerie nationale un « prix travaux universitaires » depuis 2012.

Enfin, le Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS), qui est un groupement d'intérêt public, décerne un « prix de la recherche stratégique » depuis 2013, qui n'est pas réservé aux jeunes chercheurs mais pour lequel le jury accorde une attention particulière aux candidats en master 2 et doctorat ; l'Association pour les études sur la guerre et la stratégie (AEGES) a créé en 2017 un prix Bastien-Irondelle, qui se décline lui aussi, comme beaucoup d'autres, en deux catégories (thèse de doctorat et mémoire de recherche de master 2) ; et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), qui dépend du Premier ministre, a depuis 2017 un prix de thèse annuel en SHS ou en droit pour un travail portant sur des thématiques de sécurité et de justice – qui, compte tenu du fameux continuum sécurité-défense, peuvent parfois être liées à des thématiques défense.

## L'IRSEM (2009-2015)

Créé *de facto* en 2009, *de jure* en 2010, l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) est issu de la fusion de quatre centres de recherche du ministère de la Défense : le CEHD (1994-2010) et le C2SD (1995-2010) déjà cités, ainsi que le Centre d'études et de recherches de l'enseignement militaire supérieur

(CEREMS, 2001-2010) et le Centre des hautes études de l'armement (CHEAr, 1964-2010). L'arrêté portant organisation du nouvel institut précise que l'une de ses missions est d'« encourage[r] la promotion des jeunes chercheurs sur les questions de défense <sup>87</sup> ».

C'est Frédéric Charillon, alors directeur du C2SD, qui est nommé à la tête de l'IRSEM, Frédéric Ramel en assurant la direction scientifique. La continuité est donc naturelle, et l'IRSEM reprend les bonnes pratiques des années précédentes : séminaire mensuel jeunes chercheurs, journées d'études, numéros des *Champs de Mars* réalisés par des jeunes <sup>88</sup>, ouvrages collectifs dirigés par eux <sup>89</sup>, etc. C'est en 2010 que la direction de l'IRSEM forge l'expression « relève stratégique » pour désigner les jeunes chercheurs rattachés à l'institut, qu'ils soient civils ou militaires : « Les “jeunes chercheurs” [...] ne sont pas exclusivement civils, ni de statut étudiant. Dans la tradition d'une pensée militaire française riche et reconnue comme telle à l'étranger, de nombreux militaires français ont le goût de la réflexion, de l'analyse, de l'écriture <sup>90</sup>. »

Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs sur des questions de défense et de sécurité n'est que l'une des quatre principales missions de l'IRSEM – avec la recherche, qui reste sa vocation première, la contribution à l'enseignement militaire supérieur et l'animation du débat public sur les questions stratégiques. Mais, durant ses premières années, c'est certainement ce travail pour cristalliser la relève stratégique qui a le plus contribué à faire connaître l'institut. Faisant le bilan de son action en 2015, Frédéric Charillon estimait que l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs – une cinquantaine, si l'on inclut aussi ceux soutenus par le C2SD – constituait son « plus beau succès » : « L'IRSEM n'a pas eu d'autre mérite – car c'est à eux que ce mérite revient – que de parier sur eux, de les financer, de les aider <sup>91</sup>. »

87. Arrêté du 15 octobre 2010 portant organisation de l'IRSEM, déjà cité. L'arrêté du 22 décembre 2015, qui abroge le premier, aura une formulation similaire (l'IRSEM « est chargé d'entretenir un réseau de jeunes chercheurs sur les questions de défense et de sécurité ») et précise qu'une partie de l'équipe de soutien doit s'occuper des « relations contractuelles avec les jeunes chercheurs, de la gestion des bourses de thèse » (arrêté du 22 décembre 2015 portant organisation de l'IRSEM, déjà cité).

88. *Les Champs de Mars*, 21, 2011, avec un dossier sur « Les civils dans les conflits armés » coordonné par Bénédicte Tratnjek ; et *Les Champs de Mars*, 27, 2015, avec un dossier sur « La pratique des sciences sociales en milieu militaire », coordonné par Christophe Lafaye, Alicia Paya y Pastor et Mathias Thura.

89. Cynthia Salloum, Benjamin Brice (dir.), *Penser la violence collective*, Paris, Nuvis, 2012.

90. Frédéric Charillon, Frédéric Ramel, « La mutation de l'IRSEM est enclenchée », *Le Monde*, 30 septembre 2011.

91. Frédéric Charillon, « L'IRSEM et le chantier stratégique » (entretien), *Stratégique*, 110, 2015, p. 179.

Au début, l'institut gère aussi les thèses en histoire et offre donc une vingtaine d'allocations doctorales : dix allocations en histoire militaire et de la défense (héritage du CEHD, financées par le CSRHD), d'un montant de 10 000 € et renouvelable deux fois, et dix allocations en sciences politiques et sociales (héritage du C2SD), d'un montant de 10 000 €, renouvelable une fois. En plus d'encadrer ces doctorants, l'IRSEM s'occupe également de ceux bénéficiant d'une bourse de thèse en sciences humaines de la DGA, qui est plus généreuse (1 750 € bruts mensuels pour trois ans), et alloue deux allocations postdoctorales annuelles de 20 000 €, non renouvelables. Ce à quoi s'ajoute un financement de la recherche sur projet (quatre projets de 10 000 € financés sur l'année civile). Par ailleurs, constatant que, chaque année, « plusieurs jeunes chercheurs français, invités à s'exprimer dans des lieux d'influence, doivent y renoncer faute de moyens », et estimant que cette situation est « dommageable pour leur carrière mais également pour le rayonnement et l'influence de notre pensée stratégique »<sup>92</sup>, l'IRSEM prévoit aussi une enveloppe de 10 000 € pour des « aides à la mobilité », afin de permettre aux jeunes – avec ou sans lien avec l'institution – de participer à des colloques internationaux.

Parmi les mesures notables mises en place par l'IRSEM à ses débuts, il y a la création du statut de « doctorant rattaché à l'IRSEM » durant toute la durée de leur thèse, et la constitution de groupes de travail thématiques (Proche et Moyen-Orient, Asie, Histoire, etc.) qui permettent à des chercheurs en poste et des doctorants de travailler ensemble. Ces derniers sont également sollicités pour contribuer aux publications de l'institut.

Pour les doctorants, l'affiliation au ministère, en plus de leur affiliation universitaire, permet de « jouer sur la présentation de soi » comme l'explique l'un d'entre eux, Elyamine Settoul :

Nous adoptons des techniques de présentation de soi en adéquation avec le profil socioculturel de nos interlocuteurs. Pour ce faire, nous usions de la latitude qu'autorisait notre statut de doctorant à l'Institut d'Études Politiques de Paris. Face aux « sans-grade » de notre échantillon, nous minimisions au maximum les distances sociale et symbolique en nous présentant comme un étudiant désireux de comprendre les modalités d'engagement des jeunes au sein des armées. Lorsque nous étions amenés à interviewer des responsables militaires ou civils de haut rang, nous

92. Frédéric Charillon, Frédéric Ramel, « La mutation de l'IRSEM est enclenchée », art. cité.

insistions au contraire sur notre affiliation à « Sciences Po » mettant en exergue notre statut de chercheur sous contrat avec le ministère de la Défense (Contrat DGA/CNRS). Cette valorisation symbolique destinée à nous aider à nous imposer face aux imposants [...] renforçait la légitimité de nos requêtes notamment pour nos sollicitations de rendez-vous<sup>93</sup>.

De cette première génération de jeunes chercheurs IRSEM sont issus des noms devenus connus, en premier lieu celui de Jean-Vincent Holeindre, professeur de science politique à l'université Panthéon-Assas et, depuis novembre 2016, directeur scientifique de l'IRSEM – une manière de boucler la boucle : il est désormais en charge du séminaire jeunes chercheurs auquel il participait il y a quelques années, comme doctorant. D'autres, également financés par le ministère et/ou formés par l'IRSEM, ont obtenu des postes dans des universités françaises<sup>94</sup> ou étrangères<sup>95</sup>. D'autres enfin n'ont pas choisi la voie universitaire, mais contribuent tout autant au rayonnement de la pensée stratégique française dans des *think-tanks* en France<sup>96</sup> ou à l'étranger<sup>97</sup>, des instituts de recherche<sup>98</sup>, dans l'administration<sup>99</sup> ou ailleurs.

93. Elyamine Settoul, « Analyser l'immigration postcoloniale en milieu militaire : retour sur les enseignements d'une enquête ethnographique », *Les Champs de Mars*, 27, 2015, p. 36. Doctorant à l'époque, Elyamine Settoul a par la suite été chercheur associé à l'IRSEM, avant d'obtenir un poste de maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) en 2017.

94. Delphine Allès, professeur en science politique à l'université Paris-Est Créteil ; Benoît Pélopidas, titulaire de la chaire d'excellence junior en études de sécurité au CERI (Sciences Po) ; Grégory Daho, maître de conférences en science politique à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Marielle Debos, maître de conférences en science politique à l'université Paris-Nanterre ; Delphine Deschaux-Dutard, maître de conférences en science politique à l'université de Grenoble ; Catherine Hoefler, maître de conférences en science politique à l'université catholique de Lille ; Delphine Lagrange, maître de conférences en science politique à l'université Paris 2 Panthéon-Assas ; Sonia Le Gouriellec, maître de conférences en science politique à l'université catholique de Lille ; Vincent Martigny, maître de conférences en science politique à l'École polytechnique ; Elyamine Settoul, maître de conférences en science politique au Cnam ; Mathias Thura, maître de conférences en sociologie à l'université de Strasbourg, etc.

95. Olivier Schmitt, *associate professor* en science politique à l'université du Danemark du Sud ; Alice Pannier, *assistant professor* en relations internationales à l'université Johns-Hopkins aux États-Unis ; Victor Gervais, *associate professor* à l'Emirates Diplomatic Academy aux Émirats arabes unis ; Anthony Amicelle, professeur adjoint à l'école de criminologie de l'université de Montréal ; Hugo Meijer, *Marie Skłodowska Curie fellow* à l'Institut universitaire européen à Florence ; Iskander Rehman, *senior fellow* en relations internationales à l'université Salve Regina aux États-Unis, etc.

96. Alexandra de Hoop Scheffer, directrice du German Marshall Fund of the United States à Paris ; Elie Tenenbaum, chercheur à l'IFRI ; Antoine Bondaz, chargé de recherche à la FRS, etc.

97. Vincent Boulanin, chercheur au Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) ; Agathe Maupin, chercheuse au South African Institute of International Affairs (SAIIA), etc.

98. Julien Malizard, chercheur à la chaire Économie de défense de l'IHEDN et d'autres.

99. Quelques anciens jeunes chercheurs de l'IRSEM occupent actuellement des postes dans les ministères des Armées ou de l'Europe et des Affaires étrangères, par exemple, après avoir passé les concours ou avoir été recrutés comme contractuels. Tous ne souhaitant pas être identifiés, nous préférons n'en citer aucun.

## LA DGRIS (DEPUIS 2015)

Trop de jeunes chercheurs, cependant, n'auront pas réussi à trouver un poste dans le domaine de la recherche stratégique, ou ne l'auront pas voulu, et c'est cette proportion qu'il faut réduire. La première faiblesse du dispositif tient effectivement à la rareté des débouchés professionnels. Faire émerger des jeunes chercheurs n'a de sens que s'ils ont un avenir dans la branche au sein de laquelle ils ont été formés. Or, en France particulièrement, la situation est difficile. Le débouché le plus naturel est la carrière académique, à l'université ou au CNRS, mais les postes sont rares et font l'objet d'une concurrence féroce. Les autres pistes (*think-tanks*, ministères, organisations internationales, ONG, entreprises) restent opaques pour la plupart des jeunes chercheurs, qui ignorent comment les intégrer, pour faire quoi, et si le doctorat y est valorisé. L'employabilité reste le premier défi de la « relève stratégique ».

De ce point de vue, pour ceux qui se destinent à une carrière universitaire, il est apparu qu'il manquait une marche entre celle des doctorants et celle des chercheurs confirmés : que faire juste après la thèse ? Comment faciliter l'intégration des jeunes docteurs ? L'accroissement du nombre d'emplois de postdoctorants constitue la première réponse. C'est le constat que faisait Nicolas Bronard à la sous-direction Politique et prospective de défense à la Délégation aux affaires stratégiques (DAS), ancêtre de la DGRIS, en décembre 2012<sup>100</sup> – un constat publiquement établi par Michel Miraillet, directeur de la DAS, dans un discours d'avril 2013 :

La situation actuelle se caractérise en effet par un inquiétant phénomène de polarisation fondé, d'une part, sur les « figures historiques » – largement reconnues sur la scène internationale – et, d'autre part, sur le soutien de la Défense aux doctorants, sans pour autant que les « jeunes pousses » intermédiaires – c'est-à-dire les postdoctorants ou les chercheurs entre 3 et 5 ans d'expérience par exemple – bénéficient du soutien suffisant à assurer cette relève stratégique que nous appelons de nos vœux, en qualité et en quantité.

De telle sorte que l'on constate un important phénomène d'« évaporation » des doctorants financés par le ministère dans le domaine des sciences humaines et sociales, incapables de s'insérer de manière

100. Note de la DAS (Nicolas Bronard), « Politique en matière de recherche stratégique : pour une reorientation du dispositif ministériel », 14 décembre 2012.

pérenne sur le marché du travail national. De nombreux jeunes chercheurs manquent de perspective d'emploi et constituent désormais une sorte de « néo-prolétariat éduqué ». L'effort financier apparaît ainsi peu rentable, voire contre-productif lorsque ces doctorants rejoignent les rangs de l'expertise anglo-saxonne et contribuent à son rayonnement, au détriment de la réflexion stratégique française, voire européenne <sup>101</sup>.

Fin 2013, la DAS a donc soumis au Comité de cohérence de la recherche stratégique et de la prospective de défense (CCRP) <sup>102</sup> une refonte du dispositif dont l'un des principes était, en matière de soutien à la relève stratégique, de privilégier les postdoctorants et chercheurs ayant entre trois et cinq ans d'expérience. L'IRSEM accueillait déjà deux postdoctorants par an. L'une des premières à avoir bénéficié de ce programme était d'ailleurs Bénédicte Chéron, en 2011-2012 <sup>103</sup>, qui s'est depuis imposée comme l'une des meilleures spécialistes des relations entre les armées et les médias. À partir de 2015, le nombre de postdoctorants financés par l'IRSEM passe à trois par an.

Initialement composante de la DEMS, qui dépend de l'état-major des armées (EMA), l'IRSEM est depuis mars 2015 rattaché à la DGRIS, créée quelques mois plus tôt <sup>104</sup>. La même année, la DGRIS lance une réforme <sup>105</sup> dont la manifestation la plus importante est le Pacte enseignement supérieur (PES). L'un de ses axes est d'« aider prioritairement les jeunes chercheurs et favoriser leur employabilité : accompagner les jeunes générations au départ de leur carrière universitaire (doctorat, postdoctorat, premier poste de chercheur à responsabilité académique) afin de contribuer à accroître de façon pérenne ce vivier <sup>106</sup> ».

101. Michel Miraillet, discours à l'occasion du séminaire « Études stratégiques », 8 avril 2013 ([www.diploweb.com/La-releve-strategie-francaise.html](http://www.diploweb.com/La-releve-strategie-francaise.html) [consulté le 6 mars 2018]).

102. Voir l'arrêté du 15 octobre 2010 portant création au sein du ministère de la défense d'un comité de cohérence de la recherche stratégique et de la prospective de défense, *JORF*, 0242, 17 octobre 2010, p. 18640.

103. Avec un projet de recherche sur « Le traitement médiatique du fait militaire des années 90 aux années 2000 ».

104. Arrêté du 2 janvier 2015 relatif à l'organisation de la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la Défense, *JORF*, 0003, 4 janvier 2015, p. 169.

105. Voir Nicolas Bronard, « Pour une recherche stratégique pérenne et innovante », *Revue défense nationale*, 785, 2015, p. 17-22.

106. Plaquette de présentation du Pacte enseignement supérieur, téléchargeable sur le site du ministère : [www.defense.gouv.fr/dgris/recherche-et-prospective/pacte-enseignement-superieur/pacte-enseignement-superieur](http://www.defense.gouv.fr/dgris/recherche-et-prospective/pacte-enseignement-superieur/pacte-enseignement-superieur) [consulté le 6 mars 2018].

À cette fin, à partir de l'année universitaire 2015-2016, la DGRIS a mis en place un dispositif intitulé Relations internationales et stratégie (RIS), qui consiste à financer des laboratoires universitaires pour leur permettre de recruter des jeunes chercheurs *via* des contrats. Une dizaine de contrats doctoraux par an sont ainsi établis, pour une durée de trois ans et un salaire mensuel net de 1 550 € et, à partir de la rentrée 2016-2017, jusqu'à deux contrats postdoctoraux dits « ambassadeur », dont l'objectif est de permettre au jeune chercheur de faire un séjour de recherche ou un terrain à l'étranger, pour une durée de douze mois et un salaire net mensuel de 2 300 €.

Tous ces jeunes chercheurs, financés par la DGRIS, sont scientifiquement accompagnés par l'IRSEM qui, de son côté, finance trois postdoctorats supplémentaires et offre, tout au long de l'année, des « aides à la mobilité » pour financer des déplacements de jeunes chercheurs à des colloques nationaux ou internationaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution de labels « Centres d'excellence » – un autre axe du PES –, la phase préliminaire qui s'est achevée en février 2018 a sélectionné cinq projets qui, explique la ministre Florence Parly, « recevront une subvention pour deux années de fonctionnement ; à l'issue de ces deux années, les meilleurs projets disposeront d'une subvention plus importante pour la poursuite de leurs travaux<sup>107</sup> ». La première subvention de deux ans ayant la forme d'un postdoctorat, l'attribution de labels « Centres d'excellence » permet donc le recrutement de cinq postdoctorants supplémentaires. En tout, parce que les allocations doctorales durent trois ans et se cumulent, la DGRIS finance donc chaque année une quarantaine de doctorants et postdoctorants, sans compter les trois postdoctorants de l'IRSEM. Elle va également lancer en 2018 un « club Phoenix » pour mettre en relation les jeunes chercheurs avec les acteurs économiques privés (ceux de la base industrielle et technologique de défense (BITD) mais aussi au-delà, grandes entreprises comme PME, think-tanks, etc.), afin de promouvoir leur insertion professionnelle. Enfin, les clauses contractuelles des contrats d'études externalisées ont été révisées afin de prévoir le recrutement de doctorants et postdoctorants au sein des équipes de recherche (par exemple au sein du contrat-cadre « Défense et climat »).

107. Florence Parly à l'Assemblée nationale, compte rendu n° 27 de la Commission de la défense nationale et des forces armées, 8 février 2018, p. 22. La ministre parle de huit projets car il s'agissait d'un maximum : suite aux auditions, seuls cinq projets ont été retenus.

## L'IRSEM (DEPUIS 2016)

L'histoire du soutien aux jeunes chercheurs en études de défense était donc déjà longue lorsque Jean-Vincent Holeindre et moi sommes arrivés à la direction de l'IRSEM fin 2016. Nous avons repris et prolongé un certain nombre d'actions – par exemple la journée de présentation et de promotion des jeunes chercheurs, où chacun présente ses travaux et où des anciens témoignent de leur parcours. Une première édition s'était tenue en septembre 2015. Nous avons organisé la deuxième édition le 25 janvier 2017, en coordination avec la conférence organisée par la DGRIS le même jour sur « le renouveau de la recherche stratégique de défense », marquée par un discours du ministre Jean-Yves Le Drian et la signature d'une convention entre le ministère, le CNRS et la Conférence des présidents d'université. Cette journée de promotion des jeunes chercheurs sera désormais un rendez-vous annuel, distinct de la journée doctorale organisée par les doctorants eux-mêmes et dont les résultats ont vocation à être publiés.

Forts de cet héritage et du soutien de la DGRIS et du ministre, nous avons aussi pris un certain nombre de nouvelles mesures en faveur des jeunes chercheurs :

- le séminaire jeunes chercheurs mensuel est désormais coorganisé avec le SHD et mêle donc les étudiants en histoire et ceux des autres sciences humaines et sociales. Sa fréquentation s'est accrue. Ce séminaire, devenu la « marque » de l'IRSEM qui l'a héritée du C2SD, doit être présenté et valorisé comme une pépinière ;
- le statut des postdoctorants a été régularisé. Ils bénéficiaient jusqu'alors d'une « allocation » sans protection sociale. Ils ont désormais un véritable contrat de travail sous la forme d'une convention avec une université partenaire. Ils se présentent donc comme des postdoctorants « IRSEM-EHESS », « IRSEM-École polytechnique » et « IRSEM-Sciences Po Bordeaux », pour prendre l'exemple de l'année en cours (2017-2018). C'est une manière non seulement de consolider le statut mais aussi de contribuer à l'universitarisation de l'IRSEM en s'associant à des universités reconnues ;
- pour la première fois de son histoire, l'IRSEM coorganise également une École d'été, avec des universités française et étrangère (Sciences Po Bordeaux et l'université Laval à Québec). À Bordeaux en 2017, Québec en 2018, cette formation annuelle d'une semaine permet d'encadrer une vingtaine d'étudiants et de valoriser, parmi les intervenants, certains jeunes chercheurs de l'IRSEM ;

– pour la première fois également, nous avons des jeunes en contrat d'apprentissage, et de plus en plus (un en 2016-2017, deux en 2017-2018 et trois demandés pour 2018-2019). Ces apprentis découvrent un métier, et trouvent parfois une vocation : c'est son année d'apprentissage à l'IRSEM qui a convaincu notre premier apprenti chercheur, Étienne Dignat, de s'inscrire en thèse. Il fait désormais partie des doctorants financés. La même logique s'applique à la vingtaine de stagiaires que nous accueillons chaque année et qui, pour certains, deviendront ensuite de jeunes chercheurs ;

– les chercheurs sont incités à participer davantage aux grands colloques internationaux. Le plus important est la convention annuelle de l'ISA déjà citée, qui réunit plus de 6 000 chercheurs en relations internationales de 120 pays, mais trop peu de Français (très loin derrière les Britanniques et les Allemands). La participation est sélective. Or, depuis 2017, trois fois plus de chercheurs de l'IRSEM, par rapport aux années précédentes, ont été sélectionnés à l'ISA<sup>108</sup> – et parmi eux une majorité de jeunes docteurs qui bénéficient donc d'une plus grande visibilité internationale ;

– « l'utilité » interne de la relève stratégique a également été accrue. Il est important, dans la position d'équilibre qui est celle de l'IRSEM entre l'intérieur (le ministère) et l'extérieur (l'université), que cette communauté des jeunes chercheurs, qui est naturellement très tournée vers le monde universitaire, soit aussi reconnue par le monde de la Défense. C'est la volonté d'opérationnaliser l'IRSEM, qui complète celle de l'universitariser<sup>109</sup>. Deux exemples : d'une part, deux jeunes chercheurs associés ont contribué à un rapport remis au Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) et l'un d'entre eux a participé à l'audition du directeur, au Conseil d'État<sup>110</sup>. D'autre part, la contribution d'une cinquantaine de jeunes chercheurs à la préparation de la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* au cours de l'été 2017, dont ce numéro double des *Champs de Mars* témoigne (voir l'éditorial), est sans précédent non seulement dans son ampleur mais aussi parce que c'est le ministère lui-même qui a sollicité la parole des jeunes, ce qui montre leur plus grande

108. Nombre de chercheurs de l'IRSEM sélectionnés pour l'ISA : 2 (2010, dont un membre de la direction), 1 (2011), 2 (2012, dont un membre de la direction), 1 (2013), 0 (2014), 1 (2015, membre de la direction), 2 (2016, dont un membre de la direction), 6 (2017) et 7 (2018, dont un membre de la direction).

109. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « L'IRSEM évolue », art. cité, et « Un an à l'IRSEM », art. cité.

110. Rapport de l'IRSEM sur l'attractivité de la fonction militaire – document préparatoire à l'audition du directeur de l'IRSEM par le HCECM le 1<sup>er</sup> mars 2017 (45 pages).

visibilité<sup>111</sup>. Les jeunes chercheurs ont présenté leurs travaux devant un public de plusieurs centaines de personnes, dont le directeur de cabinet de la ministre, le directeur général de la DGRIS, plusieurs officiers généraux et diplomates étrangers. L'utilité de leur contribution a été reconnue au plus haut niveau et est inscrite dans la *Revue stratégique* elle-même : « Le comité a pu bénéficier de l'apport d'un séminaire associant une cinquantaine de jeunes chercheurs<sup>112</sup> » ;  
 – enfin, *last but not least*, nous commençons à observer l'inversion du phénomène d'évaporation dont parlait Michel Miraillet en 2013 : l'attraction. En à peine plus d'un an, plus de la moitié du personnel de l'IRSEM a été renouvelé. L'équipe de recherche a crû d'un tiers et le nombre de docteurs en son sein d'encore davantage (+ 38 %)<sup>113</sup>. Parmi eux et pour la première fois dans l'histoire de l'institut, nous avons recruté une directrice de recherche du CNRS et une maîtresse de conférences des universités détachée à temps plein. Nous avons aussi « pris » des chercheurs confirmés au King's College de Londres (deux), à la Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP) de Berlin et à l'université Los Andes de Bogota, et des jeunes chercheurs à la KU Leuven, au German Institute of Global and Area Studies (GIGA) à Hambourg et à l'université de Montréal.

Si l'on juge l'arbre à ses fruits, ces recrutements constituent un marqueur fort. De cette manière, l'attractivité croissante de l'IRSEM contribue au retour en France de jeunes talents français qui s'étaient expatriés après la thèse. L'IRSEM est désormais le premier centre de recherche en *war studies* dans le monde francophone, et les jeunes chercheurs sont à la fois les premiers contributeurs et bénéficiaires de cette réussite.

\*

Cet article n'est qu'une première ébauche, bien imparfaite, d'un travail qui reste à faire pour retracer l'histoire du soutien aux jeunes

111. Pour contribuer aux débats sur la révision du Livre blanc de 2008, l'IRSEM avait organisé le 24 novembre 2011 une « journée des jeunes chercheurs » sur les engagements stratégiques français, qui a réuni une douzaine de jeunes. Cet événement était une initiative du directeur scientifique de l'IRSEM, Frédéric Ramel, et non une demande du ministère. Voir *Les Engagements stratégiques français. Nouveaux regards. Éléments de réflexion pour l'actualisation du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, journée des jeunes chercheurs de l'IRSEM, 24 novembre 2011, *Laboratoire de l'IRSEM*, 2, 2011.

112. *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* 2017, p. 105.

113. À mon arrivée en juin 2016, l'équipe de recherche était constituée de 18 chercheurs permanents dont 13 docteurs. En novembre 2017, on comptait 24 chercheurs permanents (+ 33 %) dont 18 docteurs (+ 38 %).

chercheurs en sciences humaines et sociales sur des questions de défense et de sécurité. Une histoire globale et complexe car elle est au carrefour de plusieurs dynamiques disciplinaires et institutionnelles. Il faudrait notamment s'appuyer sur une étude exhaustive de ce que sont devenus tous les jeunes chercheurs soutenus – au sens de financés et/ou encadrés – par le ministère de la Défense/des Armées depuis le milieu des années 1990. On découvrirait sans doute que le taux de « placement » est élevé, avec quelques beaux exemples de réussite professionnelle, certains d'entre eux contribuant même à former aujourd'hui les jeunes chercheurs dont ils faisaient partie hier. Cela peut signifier à la fois que le ministère a misé sur « les bons » et/ou que son soutien a été déterminant dans leur carrière. Il faudrait en outre pouvoir comparer cette frange privilégiée de jeunes chercheurs avec tous les autres ayant, durant la même période, travaillé sur les mêmes questions sans soutien du ministère, pour évaluer la valeur ajoutée de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, ce que montrent les résultats partiels exposés dans cet article – et ce dont témoigne la cinquantaine de jeunes chercheurs ayant contribué à ce numéro double des *Champs de Mars* – est que la situation est loin d'être aussi catastrophique qu'on le dit souvent : la « relève stratégique » se porte bien et les mesures actuellement mises en place vont encore accroître ses effectifs et ses compétences. La hausse des crédits de la prospective de défense, de 9 millions d'euros pour 2018, est d'ailleurs présentée comme un « effort qui traduit notamment la montée en puissance du financement de jeunes chercheurs dans le domaine des études stratégiques, afin d'accroître l'expertise française dans ce secteur, peu investi sur le plan académique<sup>114</sup> ».

Cela fait d'ores et déjà peser une responsabilité encore plus grande sur leur employabilité, car il faut créer, pour absorber tous ces jeunes, davantage de débouchés dans les universités, au CNRS, dans les ministères, les *think-tanks*, les entreprises et ailleurs. Le marché de l'emploi des *war studies* est à l'image de celui de la France : c'est le premier défi du quinquennat.

114. Assemblée nationale, *Avis, présenté par le député Didier Quentin, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2018*, 12 octobre 2017.